

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20211013-01



Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS contact@cctdm.fr 04.73.53.24.71 www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

10

Membres du Bureau représentés :

1

Total votants:

20

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2021 à 13H

Date de la convocation : 6 octobre 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 13 octobre 2021 A 13h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Stéphane RODIER à Hélène BOUDON

Membres du Bureau excusés : Rachel BOURNIER, Ludovic COMBE, Michel COUPERIER, Patrick SAUZEDDE

Membres du Bureau absents: Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Sylvain HERMAN.

Secrétaire de séance : Olivier CHAMBON

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DE LA MONTAGNE THIERNOISE DEMANDE DE CONTRIBUTIONS

Rapporteur: Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise n°40 du 3 mai 2016 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG de la Montagne Thiernoise n° 063-02-16 du 1^{er} juin 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG de la Montagne Thiernoise ;

Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG de la Montagne Thiernoise du 27 août 2017 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n° DBC 20210624-07 du 24 juin 2021 approuvant l'avenant n°2 de la convention du PIG de la Montagne Thiernoise ;

Vu l'avenant n°2 à la convention du PIG de la Montagne Thiernoise du 4 août 2021 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG de la Montagne Thiernoise, la Communauté de communes a reçu 11 dossiers de demandes de contributions de la part de propriétaires occupants.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Frédéric SANNAJUST	Chabreloche	28 437,01 €	10 % (précarité énergétique)	1 783,00 €
Gérard FOURNIER	Chabreloche	4 935,00 €	10 % (autonomie)	494,00€
Nicole BARGES	Chabreloche	14 081,01 €	10 % (précarité énergétique)	1 408,00 €
Annie BARTASSOT	Chabreloche	3 834,00 €	10 % (autonomie)	330,00€
Jean BESSET	La Monnerie Le Montel	8 042,52 €	10 % (autonomie)	804,00€
Odette VIAL	La Monnerie Le Montel	34 171,86 €	10 % (précarité énergétique)	2 000,00 €
Emeline VALLE	La Monnerie Le Montel	27 053,04 €	10 % (précarité énergétique)	2 000,00 €
Clara DELAGE	Celles-sur-Durolle	14 521,64 €	10 % (précarité énergétique)	860,00€
Christian LOUBIERE	Celles-sur-Durolle	3 170,21 €	10 % (autonomie)	317,00€
Camille GIDEL	Arconsat	15 486,00 €	10 % (précarité énergétique)	1 020,00€
Sacha GOPEL- TARASSACHVLI	Viscomtat	47 000,70 €	10 % (précarité énergétique)	2 000,00 €
TOTA	and the property of the second	200 732,99 €	markina / narangaran-a	13 016,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour: 20

- Approuve l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus pour un montant de 13 016,00 euros;
- Autorise le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 20

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20

Abstentions:

Membres présents : 19

Membres représentés : 1

Non-participation:

Contre:

Pour ampliation cer

ertifiée conforme, Le Président,

Tony BERNARD, Maire de Châteldon



